



CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 15 Mai 2008

Elodie DUBRULLE- 06 99 92 56 02

Démocratie locale

Mise en place de trois commissions consultatives municipales

La mise en place de trois commissions consultatives s'inscrit dans la volonté de développer la démocratie directe. **La commission consultative de l'accessibilité et du handicap** est mis en place dans toutes les communes de plus de 5000 habitants depuis la loi de janvier 2005. La **commission consultative des sports et la commission consultative des transports et circulations** sont deux commissions facultatives qui s'inscrivent dans les engagements du projet municipal sur deux axes d'action. Chacune des commissions est composée d'élus, de personnes qualifiées et de citoyens. Dans leur domaine respectif, elles ont pour objectif de réfléchir sur les projets que peut mener la commune et les soumet au Conseil Municipal. Le Maire est Président de droit de l'ensemble des commissions.

La Commission Consultative des Sports

André Réau, Président délégué

Elus

Gaël Barbotin, Maire-adjoint délégué aux fiances et aux sports en charge des affaires militaires

Régis Breinlinger, Conseiller délégué aux sports et à la communication

Janine Christienne, Conseiller délégué aux jumelages et à la solidarité internationale

Farid Ferhi, Conseiller Municipal de la minorité municipale

Gilles Schmidt, Conseiller Technique (membre du bureau municipal)

Bernard Valette, Maire Adjoint délégué aux affaires scolaires et à la formation professionnelle

Membres du bureau municipal

Jean-Luc Bernard, Association CTR (membre du bureau municipal)

Leila Youssef, Sportive (membre du bureau municipal)

Personnalités qualifiées

Didier Boeherer, Sportif

Marie-Claude Cintrat, Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré

Jean Dehedin, Rambouillet Olympique

Stéphane Dehecq, Sportif (proposition de la minorité municipale)

Christian Edmond, Rambouillet Sports Rugby,

Janine Leproust, Rambouillet Sports Gym

Jacques Maillart, représentant des collèges et lycées

Daniel Picot, Sportif,

Responsables administratifs (participant au titre de soutien technique)

Didier Jauregui, Directeur des Services Techniques,

Yves Lameloise, Directeur du Département Education Jeunesse,

Commission consultative des transports et des circulations douces

G rard Larcher, Pr sident

Elus

Marie-Th r se BESSON, Maire Adjoint d l gu e   la jeunesse et   la petite enfance, charg e de la coordination entre les  lus, d l gu e au SITERR

R gis Breinlinger, Conseiller d l gu  aux sports et   la communication

Alain Cintrat, Conseiller Municipal

G rard Comas, Maire adjoint en charge des affaires g n rales, de l'informatique, des t l communications, de l'eau et de l'assainissement

Jocelyne Delecroix, Maire-Adjoint d l gu  aux services techniques, au commerce,   l'artisanat et aux relations publiques

Genevi ve Jezequel, Conseiller Municipal

Michel Lhemery, Conseiller Municipal d l gu  en charge du d veloppement durable, des transports collectifs et des circulations douces

Jacques Piquet, Conseiller d l gu    l'urbanisme et aux plans urbains, au d veloppement  conomique et universitaire

Lo se Poizat, Conseiller d l gu , Pr sidente de la commission d'urbanisme et en charge du d veloppement touristique

Claire TESTA, Conseiller Municipal de la minorit 

Bernard Valette, Maire Adjoint d l gu  aux affaires scolaires et   la formation professionnelle

Membres du bureau municipal

Jean Luc Bernard, Association CTR (membre du bureau municipal)

Personnes qualifi es

Olivier Baudin, l'Association US-poigny la for t

Pierre Boyer Defacqz, usager (transport collectif)

Bruno Collard, usager (colistier de la minorit )

Philippe Conon, usager (transport collectif)

Patrick Mevel, usager (transport collectif)

C cile Vacher Dos Santos, usager (transport collectif)

Alfred Weyers, Association ARC

Participants   titre de prestataire:

SNCF

Veolia Transports

Taxis

| |
|---|
| Commission consultative de l'accessibilité et du handicap |
|---|

Pierre Bellanger, Président délégué

Elus

Marie-Thérèse Besson, Maire adjoint déléguée à la jeunesse et à la petite enfance, chargé de la coordination entre les élus

Jocelyne Delecroix, Maire-Adjoint délégué aux services techniques, au commerce, à l'artisanat et aux relations publiques

Laetitia Lapersonne, Conseiller Municipal de la minorité

Marie-jo Le Nagard, Maire Adjoint déléguée à l'accueil et aux relations avec les citoyens, en charge du handicap

Catherine Moufflet, Maire Adjoint délégué au patrimoine locatif social, à l'accession sociale à la propriété et à la vie des quartiers

Renaud Nadjahi, Conseiller Municipal, Conseiller communautaire

Loïse Poizat, Conseiller délégué, Présidente de la commission d'urbanisme et en charge du développement touristique

Michèle Poulain, Maire-Adjoint déléguée aux affaires sociales, en charge du CCAS et de l'insertion par l'école

Bernard Valette, Maire Adjoint délégué aux affaires scolaires et à la formation professionnelle

Personnes qualifiées

Monsieur Allorant, Association Club Services

Docteur Barthod, Catalpa

Antonio Carlesi, Association Croisade des aveugles

Monsieur Huet, Association Confiance,

Céline Le Lièvre, Auxiliaire de vie scolaire (proposition de la minorité municipale)

Jean Claude Le Moal, Association des Handicapés Physiques- Administrateur du Centre Hospitalier

Madame Monnaie, Association des Handicapés Physiques

Marie Ange Pesquet, Association Libre Accès

Monsieur Pierzo, Veolia Transport,

Madame Viollet, Coordonateur Handicap Local

Monsieur l'Inspecteur d'Académie ou un représentant

Responsables administratifs (participant au titre de soutien technique)

Jocelyne Bernard, Directrice de la Médiathèque Florian

Annie Bouffy, Directrice Générale Adjointe

Xavier Huret, architecte de la Ville

Didier Jauregui, Directeur des Services Techniques

Thierry Pujol, Responsable de la police municipale, de la sécurité et des risques urbains

Officier de prévention (centre Principal de secours)

La commission consultative des services publics locaux

Instituée par **la loi du 27 février 2002**, relative à la démocratie de proximité, la Commission consultative des Services publics locaux est compétente pour l'ensemble des services publics locaux de la Ville (en gestion propre ou en régie). Les missions de la Commission s'articulent autour de trois axes : l'examen des rapports annuels établis par les Président des Syndicats*, l'émission d'un avis préalable à toute délibération portant sur un projet de délégation de service public ou de création d'une régie dotée d'une autonomie financière, l'examen de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux. Elle a été saisie au mois de septembre 2007 pour faire connaître son **avis préalable à l'engagement du contrat de partenariat public/privé pour le pôle de spectacles et sur l'audit des contrats d'eau demandé aux services de l'Etat**. Elle est composée d'élus, de représentants d'associations locales et de représentants des conseillers de quartiers (élus dans le collège des conseillers de quartiers non élus municipaux). Le maire est membre de plein droit. Le Président de la Commission est tenu de présenter à son assemblée délibérante une fois par an un état des travaux réalisés**. Elle se réunit une à deux fois par semestre.

* rapport sur le prix de la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte et de traitement des ordures ménagères

** loi du 30 décembre 2006 qui entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2008

Suite à la désignation le 21 mars dernier des 12 conseillers municipaux membre de la commission consultative des services publics locaux, les associations locales de consommateurs ont été sollicitées pour désigner un représentant. Par ailleurs, afin de permettre une première réunion de la commission, en attendant le renouvellement complet des conseils de quartier, les délégués membres de la commission antérieure en restent membre.

| |
|--|
| Composition de la Commission Consultative des Services Publics |
|--|

Président délégué : **Roland DUFILS**, Conseiller municipal

Représentants du Conseil Municipal et des services de la Ville :

Gaël BARBOTIN, Maire Adjoint
Annie BOUFFY, Directrice Général Adjointe
Gérard COMAS, Maire Adjoint
Béatrice DELAGE, Conseiller Municipal
Jocelyne DELECROIX, Maire Adjoint
Sandrine HUET, Directrice Général Adjointe
Didier JAUREGUI, Directeur des Services Techniques
Laetitia LAPERSONNE, conseiller municipal d'opposition
Michel LHEMERY, Conseiller Municipal délégué
Jean Louis LORIEUX, Directeur Général des Services
Sébastien LYONNAIS, Conseiller Municipal de la minorité
Renaud NADJAH, Conseiller Municipal
Dominique SANTANA, Conseiller Municipal de la minorité
Bernard VALETTE, Maire Adjoint

Représentants des associations :

Association AFOC, délégué départemental ou son représentant
Monsieur RICHARD, Président de l'UFC que Choisir
Monsieur CALVET, ORGECO

Représentants des Conseils de Quartier :

Georges CASARI, Conseiller de Quartier du quartier n°1, Délégué titulaire
Jean Claude FOULON, Conseiller de Quartier du quartier n°3, Délégué Titulaire
Marie Claude MALPEYRAT, Conseiller de Quartier du quartier n°4, Déléguée Titulaire
Henri TORD, Conseiller de Quartier du quartier n°1, Délégué titulaire
Jean Claude CORPACE, Conseiller de Quartier du quartier n°3, Délégué suppléant
Christian DENOLF, Conseiller de Quartier du quartier n°2, Délégué suppléant
Monsieur DUBREUIL, Conseiller de Quartier du quartier n°4, Délégué suppléant
Roselyne LEFEVRE, Conseiller de Quartier du quartier n°1, Déléguée suppléante
Claude PERLAT, Conseiller de Quartier du quartier n°1, Délégué suppléant

FINANCES

Placement de trésorerie

La Ville connaît d'une situation financière favorable lui permettant de réaliser des placements. La loi de finances autorise le placement des recettes issues des cessions immobilières après délibération du Conseil Municipal précisant l'origine des fonds à placer. Les placements peuvent porter sur toutes les valeurs des Etats membres de l'Espace Economique Européen (EEE). Les fonds excédentaires peuvent également être placés auprès d'organismes de collectif en valeurs mobilières, société d'investissement à capital variable (SICAV) et Fonds communs de FCP, constitués exclusivement de valeurs des Etats ou garantis par les Etats, membres de l'EEE.

■ A l'issue de la cession immobilière de l'atelier technique municipal, rue de la sablière, le Maire autorisé par le Conseil Municipal peut réaliser l'opération financière permettant le placement des 1, 3M d'€ issus de cession immobilière sur une durée maximal de six mois qui pourra être renouvelée. Le produit financier choisi permet une moyenne de rendement sur 6 mois de 25 000€.

■ **Ce placement en trésorerie s'ajoute aux précédents placements réalisés à hauteur de 1M d'euros (février 2008).**

■ Le placement de trésorerie en excédent permet de protéger les capitaux propres de la Ville notamment dans les périodes de fluctuation financière.

Accessibilité des personnes à mobilité réduite

Aménagement de l'Hôtel de Ville

Dans le cadre de la politique pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et conformément aux engagements du Projet municipal, l'Hôtel de Ville va être aménagé. Bâtiment classé datant de 1786, l'aménagement de l'Hôtel de Ville répond à des critères architecturaux précis. L'ensemble de l'aménagement nécessite une étude approfondie en partenariat avec l'architecte des bâtiments de France. Les premiers aménagements porteront plus particulièrement sur le hall d'entrée et l'accès à la salle du conseil municipal/salle des mariages et l'accès aux services accueillant du public.

■ **Un accès facilité à la salle du conseil et à la salle des mariages, une circulation plus aisée**

Deux aménagements majeurs vont permettre aux fauteuils roulants et aux poussettes de circuler plus facilement au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville et d'accéder à la salle du conseil/salle des mariages et aux divers services qui vont être relocalisés pour accueillir le public. La banque d'accueil va être déplacée libérant ainsi un espace suffisant pour mettre en place un élévateur permettant d'accéder à l'étage. La liaison entre le hall de l'état civil et l'accueil sera facilitée par la mise en place d'un second élévateur et l'élargissement du passage. Les sanitaires seront également mis aux normes.

■ **Une procédure accélérée**

L'ensemble du coût des travaux est estimé à 115 000€TTC. Une aide du conseil régional est sollicitée. Les travaux démarreront dès l'été prochain. Ces aménagements représentent la première phase de mise aux normes. L'accès extérieur de l'Hôtel de Ville est réétudié dans le réaménagement de la Place Marie Roux (FISAC en cours de préparation).

■ Le service scolaire sera transféré au pôle Gautherin dans le cadre du Département Education Jeunesse.

POLE DE SPECTACLES ET DE CONFERENCES

Dans le cadre de sa politique de développement culturel, la ville s'est engagée à construire en centre ville un pôle de spectacles et de conférences destiné à la diffusion et à la création de spectacles vivants. Cet équipement aura également une fonction d'accueil de congrès, de colloques et de conférences. Le bâtiment comprendra une grande salle modulable (300 à 600 personnes) permettant l'organisation de conférences et expositions professionnelles, de trois studios de création, d'exposition, d'auditorium pour le conservatoire et de lecture pour la médiathèque Florian.

En 2007, après réalisation de l'évaluation préalable dans les conditions prévues par l'ordonnance de juin 2004, le conseil municipal a décidé de recourir à un contrat de partenariat*. Les grands principes de ce contrat sont :

- **financement, construction, entretien du bâtiment** par partenaire privé (à l'exclusion des équipements scénographiques)
- **transfert de la maîtrise d'ouvrage au partenaire privé** (choix et contrôle des entreprises)
- **gestion de l'équipement par la ville par l'intermédiaire d'un établissement public de coopération culturelle**
- **activités accessoires (séminaires, colloques...) prises en charge par le partenaire privé**
- **transfert des principaux risques au partenaire privé**
- **loyer versé par la ville au partenaire privé** sur toute la durée du contrat (estimée à 26 ans et 7 mois)
- **Bâtiment devant propriété de la ville à l'issue du contrat**

* Le contrat de partenariat est actuellement en essor et ses conditions d'utilisation sont étudiées par le parlement afin qu'elles soient élargies. Mode de financement des équipements plus souple, il permet également de mieux protéger la collectivité des risques et aléas dans le cadre de la construction d'un équipement.

■ **Avancement du projet depuis fin 2007**

Les **travaux de désamiantage et de démolition** des anciens bâtiments ont été réalisés sans difficultés particulières par une entreprise choisie après une procédure d'appel d'offres. Un bardage acier a été mis en place autour du site et sera prochainement recouvert d'une bâche permettant la mise en valeur du futur site avec deux zones réservées à l'affichage de l'évènementiel culturel de la ville. Concernant **les fouilles archéologiques**, elles sont actuellement terminées et n'ont pas donné lieu à la découverte d'éléments à caractère historique. **Les travaux de dévoiement des réseaux** sont achevés avec la mise en place d'un transformateur EDF. Une réflexion est en cours sur l'identité **graphique du futur site** (nom, couleurs, identités...).

■ Mise en œuvre du dialogue compétitif

Le lancement du dialogue compétitif, procédure retenue pour mettre en concurrence les partenaires privés et aboutir à la signature d'un contrat de partenariat s'articulent autour de trois grandes étapes :

- La désignation par le conseil municipal des membres de la commission de dialogue compétitif (celle-ci avait été formée fin 2007 mais le renouvellement des conseillers municipaux suite aux élections rend nécessaire une nouvelle délibération),
- La résiliation par la ville du contrat de maîtrise d'œuvre signé avec le groupement de maîtrise d'œuvre qui n'est plus adapté à la poursuite du projet en contrat de partenariat. Cette résiliation implique (conformément à l'article 11-1 du contrat) le versement d'une indemnité de résiliation égale à 4% des sommes restant à devoir, soit 30 000€,
- La signature avec chacun des anciens membres du groupement d'une mission d'assistance afin que ceux-ci accompagnent la ville lors du dialogue compétitif, pour évaluer avec les propositions et alternatives que les candidats soumettront et choisir le partenaire le plus apte à financer et construire le projet. Ils accompagneront également la ville dans un second temps lors de la construction du pôle pour contrôler l'exécution des travaux comme l'article 11f de l'ordonnance de 2004 en laisse la possibilité, le partenaire privé choisissant un maître d'œuvre chargé de l'exécution.

Le choix de résilier le contrat de maîtrise d'œuvre permet de s'assurer de la poursuite du projet et de s'adjoindre les membres du groupement qui seront au côté de la ville pendant la procédure de dialogue compétitif pour analyser, juger les propositions faites par les entreprises privées. La nouvelle collaboration établie sur le mode d'un marché négocié (article 35-II 8^{ème} du Code des marchés publics) couvrira entre 150 000€ et 200 000€. C'est une garantie du respect du projet tel qu'il a été validé par la ville de Rambouillet. La résiliation a été validée par la Mission d'appui à la réalisation des contrats de partenariat (MAPPP), son conseil juridique au Conseil d'Etat et la sous-préfecture. Cette décision a été également acceptée par les quatre membres du groupement et a été validée par la commission culture. Le programme fonctionnel intègrera des objectifs de maîtrise des énergies et de développement durable.

| |
|--|
| Comité de Direction de l'Office du Tourisme |
|--|

Administrateurs socio-professionnels (extérieurs au Conseil municipal) :

Office national des forêts : Monsieur Philippe Belchi
Activités commerciales : Monsieur Bruno Chenevière, agent immobilier
Activités artisanales : Monsieur André Réau, coiffeur
Restaurateurs : Monsieur Thierry Pellerin, Auberge du louvetier
Hébergeurs : Monsieur Patrick Poilblanc, Hôtel Amarys
Prestataires de loisirs : Monsieur Alain Sopena, Bergerie nationale
Prestataires de loisirs : Monsieur Thierry Debrosse, Locacycles
Personnalité qualifiée : Madame Céline Villard
Personnalité qualifiée : Madame Elisabeth Margue Dujarric

Membres associés au titre de leur qualification et leur expérience :

Monsieur Alain Baldit
Monsieur Jacques Baqué
Monsieur Philippe Bossanne
Monsieur Alain Grandchamp
Monsieur Pierre-Emmanuel Roubaud

Intercommunalité : Syndicats et Communauté de Communes

Rambolitains élus et délégations

■ La Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline

Rambouillet a 7 délégués* à la Communauté de Communes élus lors du Conseil Municipal du 21 mars dernier.

Les Vices Présidents et le bureau ont été élus lors du conseil communautaire du 18 avril dernier :

Monsieur Poisson, Premier Vice Président en charge des grandes infrastructures, des grands projets, des ressources humaines et des relations avec les élus.

Monsieur Nadjahi, Vice Président en charge des Finances

Madame Bourjac, Vice Président en charge de la communication

Madame Jezequel, membre du bureau, déléguée au CIAS

Monsieur Larcher est membre du bureau

Monsieur DUFILS est membre de la commission d'appel d'offres.

La CCPFY procèdera fin mai / début juin à la désignation des membres dans diverses commissions.

* Madame Bourjac, Monsieur Cintrat, Monsieur Dufils, Madame Jezequel, Monsieur Larcher, Monsieur Nadjahi, Monsieur Poisson

■ Concernant les autres désignations dans les syndicats intercommunaux et Sociétés d'économie mixte.

SYNDICAT DES COLLEGES : Madame CHRISTIENNE, Présidente

SITERR : Madame BESSON, Présidente

SARRY : Jacques PIQUET, Président

SICTOM : Monsieur DUFILS , Vice-Président, et délégué au SITREVA,
Monsieur LARCHER, membre du bureau

SYMIPERR : Claude CHAUVIN, Premier Vice Président
Gérard COMAS, Second Vice Président
Gérard LARCHER, Membre du bureau

SIARRG : Monsieur CLINARD, Premier Vice Président

SMESSY : la réunion d'installation est fixée au 16 mai

SIRR : la réunion d'installation est fixée au 19 mai